



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب قعدى الألفية-المغرب

## Réunion de pré-soumission

# DAO/CB/MCA-M/LI-24/Compact

**Travaux de réalisation de la STEP de la zone industrielle de Had Soualem,  
son extension et de la nouvelle zone industrielle de Sahel Lakhyayta**

- Phase 1 : la conception, la réalisation, la formation, la mise en service de la STEP
- Phase 2 : les services d'exploitation et de maintenance de la STEP

**Le 26 Septembre 2019**

# Plan

1

## VOLET TECHNIQUE

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises ( DCE).

2

## VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

## VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les Contractants.

# Plan

1

## VOLET TECHNIQUE

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises ( DCE)..

2

## VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

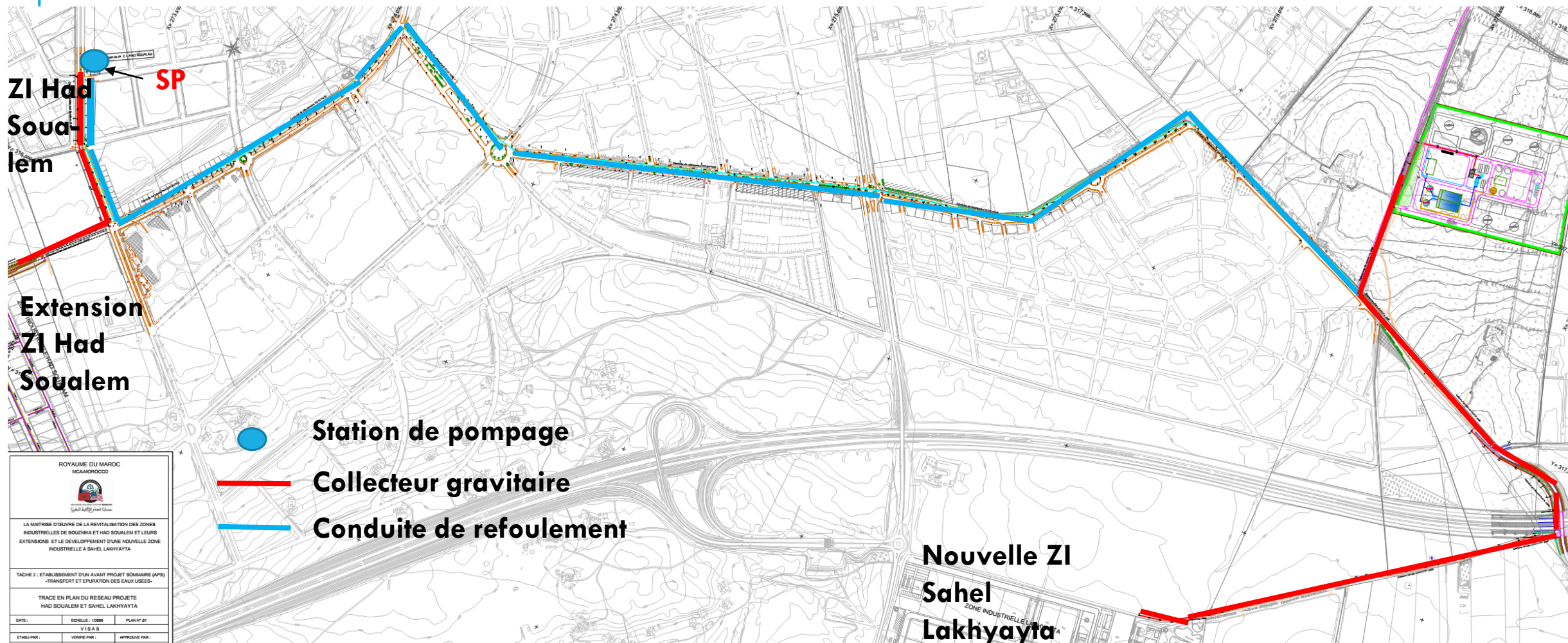
3

## VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les contractants.

# Volet Technique : Contexte de la mission

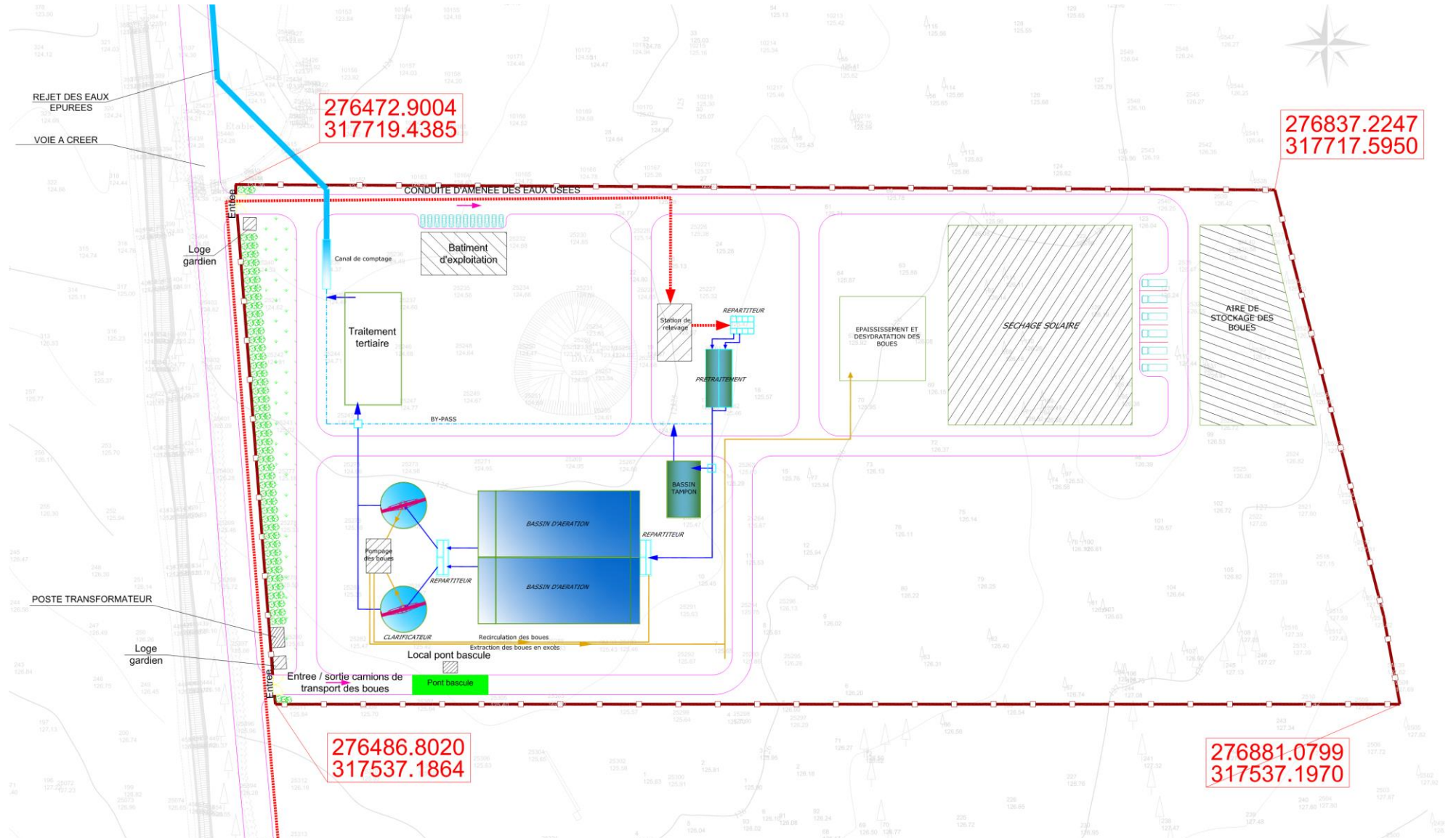
## ➔ Ouvrages de transfert des EU vers la STEP





# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Implantation des ouvrages de la STEP (à titre indicatif)



# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Consistance des travaux de LI-24

Le présent appel d'offres a pour objet la **conception, la réalisation et l'exploitation** de la station d'épuration des eaux de la zone industrielle de Had Soualem et de la nouvelle zone industrielle de Sahel Lakhyayta.

L'AO comprend :

### **Phase 1, Conception-Réalisation: (Financé par le compact, MO MCA-Morocco)**

- Etudes de conception et d'exécution;
- Réalisation des travaux de GC et équipements;
- Mise en opération de la station;
- Mise en service semi-industrielle et industrielle;

### **Phase 2, Exploitation pour une durée de 5 ans (tranche ferme) renouvelable minimum une fois (Financé par la RADEEC, MO RADEEC)**

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Caractéristiques de la station d'épuration

### Procédé

Boues activées faible charge (traitement de Carbone, nitrification et dénitrification, traitement biologique et physico-chimique du phosphore) complétées d'un traitement tertiaire et un séchage solaire des boues.

### Capacité nominale

La capacité nominale de la STEP est de 5121 m<sup>3</sup>/j soit 100 000 équivalents habitants (1 EH = 30 g DBO<sub>5</sub>/jour), néanmoins elle doit assurer un fonctionnement adéquat aussi bien pour la situation actuelle 46 000 EH.

	2020	2025	2030	2035	2040
Equivalent Habitant (EH30)	46 000	46 000	46 000	72 000	100 000
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	1 952	1 952	1 952	3 537	5 121
Charge en DBO <sub>5</sub> (kg/j)	1 366	1 366	1 366	2 159	2 951
Charge en DCO (kg/j)	2 928	2 928	2 928	4 513	6 097
Charge en MES (kg/j)	1 562	1 562	1 562	2 354	3 146
Charge en NTK (kg/j)	244	244	244	482	719
Charge en PT (kg/j)	23	23	23	55	87

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Caractéristiques de la station d'épuration

La station comprendra au minimum 2 files de traitement des eaux fonctionnant en parallèle et comprend 3 filières de traitement:

### Ligne Eau (notamment):

- La conduite d'amenée des eaux usées;
- Une Station de relevage;
- Un prétraitement (dégrillage + dessablage déshuilage);
- Un bassin Tampon;
- Le réacteur biologique BA faible charge (Bassins d'aérations, clarificateurs, etc.);
- Traitement tertiaire (filtration et une désinfection par UV);
- Conduite d'évacuation;

### Ligne Boue (notamment):

- Epaisseur (mécanique sur table d'égouttage);
- Déshydratation (mécanique par centrifugeuses);
- Des serres de séchage (pont de retournement );
- Des serres non équipées (pour le stockage de la boue);
- Pont bascule.

### Ligne aire (notamment):

- système de ventilation au niveau du prétraitement, de l'épaississement, de la déshydratation mécanique des boues et du séchage solaire;
- laveur de gaz fonctionnant avec une solution composée d'eau et d'acide (traitement physico-chimique des composés azotés);
- Biofiltration.



# Volet Technique : Contexte de la mission

## ➤ Performances Exigées

### Pour la Ligne Eau

➤ La station d'épuration doit satisfaire les performances de rejet suivantes:

Paramètre	Unité	Concentrations maximales	Conformité
MES	mg/l	30	- Les paramètres DBO <sub>5</sub> , DCO, MES sur échantillon moyen journalier
DBO <sub>5</sub>	mg O <sub>2</sub> /l	30	
DCO	mg O <sub>2</sub> /l	90	
Phosphore total (Pt)	mg/l	2	
Azote total (NT) (*)	mg N/l	10	
Ammonium	mg N/l	3	- Les paramètres Pt, N Total (NT) et ammonium sur échantillon moyen annuelle
Salmonelles	/5000 ml	absence	
Vibrions cholériques	/5000 ml	absence	

- La température sera inférieure à 30 °C;
- Le pH sera compris entre 5,5 et 8,5.
- (\*) NT= NGL (Azote Globale)

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Performances Exigées

### Pour la Ligne Boue

- **Les boues déshydratées** doivent avoir une siccité minimale de 20 % pour une consommation maximale de 12 kg de matière active de polymère par tonne de matière sèche, en moyenne hebdomadaire.
- **Les boues séchées** sous serres devront avoir une siccité minimale de 60% d'octobre à Mars inclus **et 80%** d'Avril à septembre.

### Pour Autres déchets

- **Les refus de grille compactés** doivent avoir une siccité supérieure ou égale à 30%, et une réduction de volume supérieure à 40%;
- **Les sables** doivent avoir une siccité supérieure ou égale à 80 %;
- **Les graisses issues du prétraitement** seront traitées dans un ouvrage spécifique avant leur renvoi dans la file de traitement des boues. Les Rendements d'élimination minimum du traitement sont : 70 % de la DCO soluble et 90 % des MEH.

# Volet Technique : Contexte de la mission

## Performances Exigées

### Pour la Ligne air

- **Les confinements primaires et la ventilation** seront conçus de façon à obtenir dans les enceintes fermées où travaille le personnel des conditions de **concentration strictement inférieures, en toutes circonstances**, aux valeurs limites figurant dans le tableau ci-après :

Espèces	Concentrations	
	[Ppm]	[mg/m <sup>3</sup> ]
Hydrogène sulfuré	2	3
Méthylmercaptan	0,5	1
Ammoniac	25	18
Sulfure de carbone	5	30
Acide acétique	5	12
Pyridine	5	15
Trichloroéthane	10	55
Trichloroéthylène	50	187
Chloroforme	10	21
Dichlorométhane	100	360
Cyclohexane	300	1 050
Toluène	50	375
Benzène	0,5	1,5
Xylène	100	435

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Performances Exigées

Pour la Ligne air

➤ l'air traité par désodorisation doit atteindre les Garanties suivantes:

Paramètre	unité	Concentration dans les conditions normales
Hydrogène sulfuré (H <sub>2</sub> S)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,1
Mercaptans en RSH (CH <sub>3</sub> SH)	mg/Nm <sup>3</sup>	1
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	mg/Nm <sup>3</sup>	0,2
Amines (en méthylamines)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,1

# Volet Technique : Contexte de la mission

## Pour les nuisances sonores

- A l'intérieur des installations
- **Le niveau sonore dans les locaux nobles** (la salle de commande, les bureaux, la salle de réunion, le réfectoire, les vestiaires et les sanitaires) **est limité à 45 dB(A)**.
- **Le niveau sonore dans les locaux techniques** où les travailleurs sont appelés à intervenir régulièrement, **est limité à 85 dB(A)**.
- A l'extérieur (en limite de clôture):
- Les installations devront respecter un niveau de bruit résiduel de **5 dB(A) en période diurne** et **3 dB(A) en période nocturne**.

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ➤ Critères de dimensionnement du réacteur biologique

Etant le cœur de la station d'épuration le dimensionnement **réacteur biologique** doit respecter quelques critères de dimensionnement notamment:

- Les **Températures** de dimensionnement sont: **16 °C minimum** et **25 °C maximum**;
- **L'Age des boues minimum est de 10 jours**;
- Le **taux de recirculation** des boues est de **75 % à 100 % du débit max** horaire;
- La **concentration en oxygène dissous** pour les zones aérées est **2 mg/L**;
- La **concentration maximum de la boue** activée est **4 g/l** en situation future;
- **Indice Mohlman** doit être pris **entre 150 et 180 ml/g**;
- **Le dimensionnement des ouvrages** du traitement biologique avec le procédé à boues activées est à effectuer selon **les règles internationales reconnues (DWA = ancien ATV / Allemagne, version 2016 ou Metcalf & Eddy, version 5)**. Le soumissionnaire doit fournir une solution cohérente respectant les exigences et recommandations d'une de ces deux références, le mixage entre les données des deux documents n'est pas accepté;

D'autres critères généraux pour tous les ouvrages de la station doivent être pris en compte notamment:

- Tous les ouvrages de la station d'épuration doivent tenir en compte **des eaux de retour**;
- La station comprendra **au minimum 2 files de** traitement des eaux fonctionnant en parallèle;



# Volet Technique : Contexte de la mission

## ➔ Ouvrages auxiliaires de la Station d'épuration

En plus des ouvrages de traitement la station d'épuration comprendra aussi des ouvrages auxiliaires permettant de faciliter l'exploitation et de faire sont suivi notamment:

- mesure de débit et d'échantillonnage permettant un parfait suivi de tous les ouvrages de la station (débitmètre, capteurs et échantillonneurs) ;
- La piste d'accès;
- La clôture de la station y compris ceinture d'arbre;
- Les voies de circulation à l'intérieur de la STEP;
- La loge du gardien;
- Le bâtiment d'exploitation;
- Parking;
- Pont bascule avec son local;
- Le poste transformateur;
- L'implantation des espaces verts;

# Volet Technique : Contexte de la mission

## ► Exploitation

L'exploitant prend en charge la gestion et l'exploitation de la station sous le contrôle du maître d'Ouvrage, dans les conditions et selon les modalités du marché, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'exploitant, responsable du fonctionnement et de l'exploitation des biens mis à sa disposition, les gère en bon père de famille et à ses risques et périls, conformément aux termes du marché.

L'exploitant sera mené à :

- Programmer et réaliser l'entretien courant, la maintenance et le renouvellement des biens;
- Maintenir à jour l'inventaire des biens;
- Respect les principes fondamentaux de l'exploitation (la permanence, les performances, les moyens nécessaires, Rendre compte au maître d'ouvrage);
- Assurer la formation et le transfert du savoir faire aux agents du maître d'ouvrage;
- Le respect des garanties d'entretien, maintenance et renouvellement;
- Etablir des rapports journaliers et mensuels d'exploitation;
- Etc.

# Volet Environnement Santé Sécurité

L'Entrepreneur devra :

- prendre connaissance:
  - ✓ des impacts environnementaux et sociaux du projet,
  - ✓ de disposition relatives aux aspects hygiène et Santé et sécurité au Travail
- Mettre en œuvre les mesures d'atténuation ou de bonification et des mesures de gestion spécifiques abordées dans **le plan de gestion environnementale et sociale spécifique STEP (PGES)** et décrite explicitement dans le **Plan de Santé et Sécurité au Travail** et aussi au niveau des **Clauses Environnementales et Sociales**.
- Pendant toute la durée du chantier, l'Entreprise sera tenue de prendre, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les mesures particulières précitées qui seront nécessaires à l'égard de ses propres travaux, des matières utilisées et des dangers encourus.

**➡ Frais à inclure dans le montant de l'offre de l'entreprise.**

Il appartient à l'Entreprise de donner les instructions nécessaires à son personnel et celui des sous-traitants et de leur prescrire les consignes à observer (voir PSS/PGES).

# Volet Environnement Santé Sécurité

- L'Entrepreneur devra conformément aux exigences de l'AO désigner **les ressources ESS qualifiées**, il sera responsable de toutes les questions relatives à l'environnement, et aux aspects sociaux, liées aux activités du chantier.
- **Plan d'action ESS** : L'Entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre l'ensemble de la documentation justifiant son engagement et sa vision sur les dispositions qu'il compte adopter et mettre en œuvre pour respecter les exigences contractuelles en matière environnementale, sociale et de santé & sécurité, et ce avant l'installation sur site:
  - ✓ **Plan d'action environnemental( PAE)**  
Aménagements et organisation Environnementale du chantier (équipements/plan d'installation de chantier , rôles et responsabilités, etc)
  - ✓ **Plan de sante sécurité (PSS)**  
Organisation Hygiène Santé Sécurité du chantier (nature des activités, rôles et responsabilités et équipements de protection EPI/EPC)
  - ✓ Etc...

# Plan

1

## VOLET TECHNIQUE

Présentation des termes de référence : contexte, objectif et étendue de la mission.

2

## VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

## VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les consultants.

## 2. Volet Administratif : **Processus de passation des marchés**

### **Principes de passation de marchés de la MCC**

- ❖ Des procédures ouvertes, équitables et compétitives appliquées d'une manière transparente ;
- ❖ Externalisation des fonctions de Passation de Marchés et fiduciaires à des Cabinets sélectionnés sur le plan international: gage de transparence
- ❖ Les appels d'offres sont basés sur des descriptions claires et précises des besoins (biens et services); établis au niveau des meilleurs standards internationaux
- ❖ Sélectionner des entrepreneurs qualifiés qui exécuteront les contrats conformément aux clauses du marché, et dans le strict respect des délais;
- ❖ Des prix commercialement raisonnables.



## 2. Volet Administratif : **Processus de passation des marchés**

### **Directives particulières à MCC**

- ❖ **Aucune préférence nationale**
- ❖ **Pays objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois ou des politiques des États-Unis**

## 2. Volet Administratif : **Élaboration des propositions**

TYPES DE SOUMISSION:

sous format papier  
uniquement

**Les soumissions électroniques  
ne seront pas acceptées**

## 2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

### Particularités de l'appel d'offres

- ❖ La méthode de sélection est : Passation de Marchés de conception et réalisation basée sur la Qualité et le Prix (« SBQP »)
- ❖ L'appel d'offres concerne deux phases:
  - 1) **Phase 1** : la conception, la réalisation, la formation, la mise en service de la STEP  
Maître d'ouvrage MCA-Morocco, Financement du Compact
  - 2) **Phase 2** : les services d'exploitation et de maintenance de la STEP  
Maître d'ouvrage RADEEC, Financement RADEEC

**Le soumissionnaire doit présenter une offre pour les deux phases.**

## 2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

### Architecture de DAO LI-24

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Partie: Procédures d'Appel d'Offres

- Définitions
- Section I: Instructions aux Soumissionnaires (IS)
- Section II: Données Particulières de l'AO (DPAO)
- Section III: Examen des Offres critères d'Evaluation et de Qualification
- Section IV: Formulaire de l'Offre

## 2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

### Architecture de DAO LI-24

#### ➤ 2<sup>ème</sup> Partie: Procédures d'Appel d'Offres

- **Section V: Enoncés des Travaux ( Enoncés du Maître d'Ouvrage)**

Les soumissionnaires trouveront au niveau de la section V la liste de l'ensemble des pièces écrites et graphiques ainsi que les liens de téléchargement correspondant

## 2. Volet Administratif : Composition du Dossier d'Appel d'Offres

### Architecture de DAO LI-24

#### ➤ 3<sup>ème</sup> Partie: Conditions du Contrat et Formulaires Contractuels

- **Section VI: Cahier des Clauses Administratives Générales**
- **Section VI: Cahier des Clauses Administratives Particulières**
- **Section VIII: Notification d'intention d'attribution**
- **Section IX : Annexe au Cahier des Clauses Administratives Particulières –Formulaire contractuels**



## 2. Volet Administratif : Les dates repères

- ❖ Des clarifications peuvent être demandées par courriel avant le **21 octobre 2019** délai de rigueur via [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)
- ❖ L'Agence MCA-Morocco fournira des réponses à toutes les entreprises ayant manifesté leur intérêt au plus tard le **31 Octobre 2019**. Les réponses seront également postées sur le site de MCA Morocco <http://www.mcamorocco.ma/fr/appels-d-offres>
- ❖ La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi **15 novembre 2019 à 15h00** (heure locale de Rabat, Maroc)
- ❖ L'ouverture des offres se déroulera en séance plénière et en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us le vendredi 15 novembre 2019 à 16h00 (heure de Rabat, Maroc).
- ❖ La date du taux de change aux fins d'évaluation est 28 jours avant la date de l'ouverture des offres.
- ❖ Dans le cas d'une sous-traitance : préciser le(s) nom(s) des sous-traitants et les tâches à sous-traiter.

## 2. Volet Administratif : **Élaboration des Offres**

**L'offre comprendra :**

**1ère enveloppe intérieure contenant l'Offre technique :**

- 1. La lettre de l'offre technique Phase 1 et 2 signée par la personne habilitée**
- 2. La garantie de soumission de 1 600 000 MAD conformément aux Clauses 20.1 des DPAO**
- 3. Les formulaires et pièces exigés aux IS 12.1**

**2ème enveloppe intérieure contenant l'Offre financière :**

- 1. La lettre de l'offre financière signée par la personne habilitée**
- 2. L'appendice de l'offres financière**
- 3. Les formulaires et pièces exigés aux IS 12.1**
- 4. Les bordereaux dans le lien figurant à la section V du DAO (Enoncé des travaux)**

**Le soumissionnaire remettra sous format Excel le détail des prix ( IS 15.4)**

## 2. Volet Administratif : **Élaboration des Offres**

### **Autres précisions :**

1. Les rabais ne sont acceptés
2. La validité des offres est de 150 jours à partir de la date d'ouverture des plis – 19.1
3. Les prix sont ajustables pour la phase II (**Phase Exploitation**) 19.3 (a)
4. Les prix ne sont pas révisables pour la phase I ( Appendice de l'offre financière )
5. La monnaie de l'offre est le Dirham et/ou le Dollar américain (USD)
6. Les monnaies de paiement sont le MAD pour les entreprises marocaines et étrangères disposant de registre de commerce établi au Maroc et le USD pour les entreprises étrangères
7. Les offres ne peuvent pas être soumises par voie électronique
8. La langue de travail est le Français

## 2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

### Examen des Offres

#### ➤ Examen des Offres

1. **Examen préliminaire** ( **respect des IS 21, garantie de l'offre, éligibilité du soumissionnaire, et tous les formulaires requis dûment complétés**)
2. **Evaluation des Offres techniques** : détermination de la conformité de l'offre pour l'essentiel conformément aux IS 29 et évaluation selon les critères énoncés à la section II du DAO (score technique minimum exigé)
3. **Evaluation des Offres financières** : correction des erreurs de calcul, conversion en une seule monnaie a des fin d'évaluation et conformément aux IS 30 selon les critères énoncés à la section II du DAO
4. **Combinaison score technique et financier** : la note technique et la note financière de chacune des offres seront affectées d'un coefficient de pondération indiqué à la section II du DAO selon la formule suivante

$$S = St \times T \% + Sf \times P \%$$

## 2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

### Examen des Offres

#### Critères et pondération de l'évaluation technique conformément à l'IS 29 et section II du DAO :

- **Capacité d'organisation et expérience de l'Entrepreneur : 15 points**
- **Approche, méthodologie et plan de travail : 55 points**
  - ✓ Approche technique et méthodologie : 30 points
  - ✓ Plan de travail de la conception : 5 points
  - ✓ Cohérence des charges d'exploitation sur 20 ans (sans valorisation financière, celle-ci doit figurer dans l'enveloppe financière uniquement, sous peine de rejet de l'offre) : 12 points
  - ✓ Capacité d'organisation : 8 points
- **Qualifications du Personnel professionnel clé : 30 points**
  - ✓ Directeur de Travaux : 8 points
  - ✓ Conducteur de travaux Génie Civil : 5 points
  - ✓ Conducteur de travaux montage équipements électromécanique : 5 points
  - ✓ Ingénieur process : 7 points
  - ✓ Responsable QHSE : 5 points

**Le score technique (St) minimum requis pour acceptation de l'offre technique est de 70 points**

## 2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

### Critères et pondération de l'évaluation financière :

1. Examen de l'exhaustivité sur le plan administratif : Offre financière est complète, correction des erreurs arithmétiques et des omissions mineures, etc., conformément à la clause 30 des IS.
2. Examen des prix de l'offre financière :
  - ✓ le Prix de l'Offre évaluée exclut les Montants provisionnels mais inclut le travail à la journée, à condition qu'il soit à un tarif concurrentiel
  - ✓ le Prix de l'Offre évaluée n'inclut pas l'effet estimé des dispositions d'ajustement des prix des Conditions du Contrat appliquées pendant le délai d'exécution du Contrat
  - ✓ Le Prix de l'Offre évaluée n'inclut pas l'effet estimé de l'ajustement du prix aux tarifs pour cause de prorogation de la période de validité de l'Offre conformément à l'IS 19.3
  - ✓ le Prix de l'Offre évaluée inclut l'ajustement en vue de la correction des erreurs de calcul, des omissions, des clarifications, etc., conformément à la clause 30.2 des IS
  - ✓ Conversion du Prix de l'Offre évaluée en une devise unique conformément à la clause 30.2 des IS.
3. Pièces de rechange recommandées
  - ✓ à inclure dans la phase 2 (exploitation et maintenance)
4. Travaux, services, installations, etc., devant être fournis par le Maître d'ouvrage
  - ✓ Le cas échéant, ces coûts seront ajoutés au prix de l'Offre financière à des fins d'évaluation.
5. Analyse du caractère raisonnable du Prix (Equilibre des prix – Montant pas trop élevé pas trop bas IS 31)



## 2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

### COMBINAISON SCORE TECHNIQUE / SCORE FINANCIER ET OFFRES FINANCIÈRES

A des fins d'évaluations l'offre financière à considérer sera calculée selon la formule suivante:

$$F = F_1 + F_2$$

$F_1$  = Montant de l'Offre pour la réalisation de la STEP ( Phase 1) évalué conformément à la clause 30.2 des IS

$F_2$  = Montant de l'Offre pour l'exploitation de la STEP (Phase 2) sur une période de 10 ans (une Tranche ferme de 5 ans renouvelable au minimum une fois) évalué conformément à la clause 30.2 des IS

L'Offre financière F pour la réalisation de la STEP et son exploitation et sa maintenance évaluée la moins élevée (Fm) reçoit le score financier maximum (Sf) de 100.

La formule de calcul des scores financiers (Sf) de toutes les autres Offres est :  $Sf = 100 \times Fm / F$

« Sf » est le score financier,

« Fm » le prix évalué le plus faible

« F » le prix évalué de l'Offre considérée Les poids donnés respectivement à l'Offre technique (T) et à l'Offre financière (P) sont :

T = 50% , et

P = 50%

Les Offres seront classées en fonction de leur combinaison score technique (St) / score financier (Sf), qui sera calculée au moyen de la formule énoncée à l'IS 30.5 :  $S = St \times T \% + Sf \times P \%$

## 2. Volet Administratif : Examen des Offres, Critères d'Évaluation et Qualification

### Critères de Qualification

#### ➤ Qualification du Soumissionnaire

##### 1. Examen de la Qualification du soumissionnaire :

**1.1 Examen de l'exhaustivité sur le plan administratif (Section III du DAO)**

**1.2 Contrôle des performances passées du Soumissionnaire et de ses références (IS 33)**

**Loi du tout ou rien : les qualifications seront jugées satisfaisantes ou non satisfaisantes**

##### 2. Références et examen des performances passées .

##### 3. CPPR (Contractor Past performance Report)

##### 4. Système de contestation disponible sur le site :

**<http://www.mcamorocco.ma/fr/systeme-de-contestation-bid-challenge-system-bcs>**

## 2. Volet Administratif : **Contrat**

### Dispositions contractuelles

1. **Délai d'exécution :**
  - Phase 1: 24 mois avec conception réalisation: 20 mois et mise en service 4 mois
  - Phase 2: 60 mois fermes renouvelable
2. **Date de démarrage fixée par Ordre de Service**
3. **Contrat établi en langue française.**
4. **La Garantie de Bonne exécution est 5% du montant final du contrat**
5. **Autorité chargée de désigner le Conciliateur : CIMAC**
6. **Arbitrage : Règles CIMAC ou Règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le Droit commercial international (CNUDCI) ou de la Chambre de commerce internationale (CCI) , ou de Stockholm ou de la Cour internationale d'arbitrage de Londres**
7. **Délai de garantie : 12 mois (phase 1)**
8. **Retenue de Garantie 10%. Remboursement des 50% à la réception provisoire.**
9. **Pénalités de retard 1 % du montant contractuel majoré des avenants par jour de retard plafonnées à 10%.**
10. **Possibilité de paiement anticipé pour la phase 1 de 10% contre caution du même montant – Remboursé à partir 20% d'avancement et totalement à 70%**

# Plan

1

## VOLET TECHNIQUE

Présentation des termes de référence : contexte, objectif et étendue de la mission.

2

## VOLET ADMINISTRATIF

Description du processus de passation des marchés selon les lignes directrices de MCC.

3

## VOLET FISCAL

Présentation des dispositions fiscales pour les consultants.

## 3. Volet Fiscal : Dispositions fiscales

### Taxe sur la valeur ajoutée / droits et taxes à l'importation

- ❖ Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et les droits à l'importation.
- ❖ Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, une attestation d'achat en exonération de la TVA est délivrée par la DGI sur la totalité du montant du contrat.
- ❖ Pour pouvoir facturer en Hors Droits de Douanes (H.D.D), une franchise douanière est également fournie par l'A.D.I.I.
- ❖ La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- ❖ L'Agence MCA-Morocco se chargera de formuler les demandes pour l'obtention des exonérations fiscales/franchises douanières auprès des administrations compétentes.

### Impôt sur les bénéfices / revenus

- ❖ L'Agence MCA-Morocco procédera à la retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services en faveur des non résidents.
- ❖ Pour tous les impôts sur les bénéfices, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.

### 3. Volet Fiscal : Proposition financière

- ❖ Elle doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- ❖ Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA ainsi que les droits de douanes au Maroc quand ils existent et pour lesquels les fournisseurs recevront des certificats d'exonération et des franchises douanières.

### 3. Volet Fiscal : Remboursement de TAXES

Selon l'**Article 103-5°** du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants formuleront une demande de remboursement auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

وكالة حساب قدي الألفية-المغرب

**Merci de votre attention**